



8 mars : journée de la femme ?

La crise sanitaire comporte de nombreux dangers pour les droits des femmes avec une augmentation des violences sexistes et sexuelles, des charges domestiques et familiales, de la précarité, mais aussi avec un droit à l'avortement fragilisé et des politiques publiques qui ont complètement mis de côté les questions d'égalité professionnelle.



J'peux pas
j'ai TÉLÉTRAVAIL

Pendant cette crise, l'utilité sociale de nombreuses professions à prédominance féminine a pourtant été mise en lumière et l'urgence de leur revalorisation est encore plus criante !

Dans la Fonction publique, les inégalités salariales sont de 19 %. Les femmes touchent en moyenne 30 % de primes en moins. 82 % des temps partiels et 96 % des congés parentaux concernent les femmes.

Les femmes sont plus touchées par la précarité : 67 % des contractuel(le)s sont des femmes et 10 % des postes les moins rémunérés concernent à 70 % les femmes. La lutte contre la précarité et le développement de l'emploi public pérenne sont des enjeux fondamentaux pour l'égalité.

Plafond de verre, « soupçon de maternité », stéréotypes sexistes, violence et harcèlement sexuel au travail pèsent également fortement sur les carrières des femmes. Ces écarts sont encore plus creusés au moment de la retraite.

Début 2021, alors que les plans d'action pour l'égalité femmes hommes devaient être obligatoirement élaborés et négociés partout dans la Fonction publique, ils sont quasi-inexistants à la territoriale et à l'hospitalière. Par ailleurs, le gel du point d'indice et l'absence de revalorisations des carrières dans la Fonction publique qui touchent un emploi fortement féminisé sont de fait des choix politiques qui creusent les inégalités entre les femmes et les hommes.

Alors journée de la femme : mythe ou réalité ?

De qui se moque-t-on ?

Le Ministre Le Maire a annoncé le recrutement de 250 contractuels pour renforcer les effectifs chargés de la gestion du Fonds de Solidarité.

Dans le même temps, il supprime 1 800 emplois en 2021 et 1 600 en 2022 !

Faut-il croire que ce travail de vérification peut être fait par n'importe qui ?!

Travaux à Cruveilhier

Enfin les travaux de réfection du toit terrasse de Cruveilhier ont commencé...

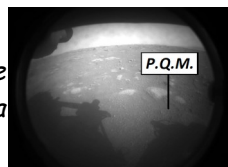


Ascenseur social toujours en panne

- Alors que le Gouvernement souhaite supprimer par décret les limitations du nombre de présentations possibles aux concours et examens dans les 3 versants de la Fonction publique, la DGFIP les instaure pour le passage à la catégorie B : pour les concours ouverts à compter du 1er janvier 2021, le nombre de participations aux concours externe et interne normal de contrôleur sera limité à 5 fois.

- Plan de Qualification Ministériel : 1 %
La DG "... salue aussi l'engagement de chacun d'entre vous dans la modernisation de la DGFIP." ...

Ouf, ça va tout de suite mieux !



Ne soyez plus seul : syndiquez-vous

